



Nouvelles de l'Organisation mondiale du tourisme

**LE GESTIONNAIRE DU DOMAINE .travel ET L'OMT CONVIENNENT
D'ACCORDER LA PRIORITÉ AUX ÉTATS POUR PRÉSERVER
LES DROITS DE CHAQUE PAYS SUR LES NOMS DE LIEUX**

Madrid et New York, 19 juillet 2005.- En coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme, la société Tralliance Corporation de New York, qui est le gestionnaire du domaine .travel, affirme le droit prioritaire qu'ont les nations du monde d'enregistrer les noms de leur pays, de leurs villes et d'autres endroits.

Dès l'automne prochain, chaque pays pourra enregistrer auprès de **.travel** les noms de ses destinations : ensemble du pays, villes, sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et autres endroits de grand intérêt. L'OMT en informera ses États membres et d'autres institutions du système des Nations Unies, telle l'UNESCO.

Le droit prioritaire ainsi accordé signifie que les diverses nations vont pouvoir enregistrer leurs noms de domaine auprès du gestionnaire de **.travel** avant que d'autres entités touristiques légitimes, pouvant partager les mêmes noms, y aient accès. Il permettra d'éviter aux gouvernements les désagréables surprises qui caractérisaient le système précédent des domaines de premier niveau, où de nombreuses nations, s'étant fait devancer, ne pouvaient plus enregistrer les noms de domaine pour leur pays, leurs villes et leurs sites culturels et sacrés.

« La collaboration de l'OMT avec le gestionnaire du domaine **.travel** attirera l'attention de ses 146 États membres et d'autres pays sur le fait qu'ils peuvent protéger leurs noms sur la Toile. Nous nous attendons à ce qu'ils réagissent rapidement pour profiter du premier droit prioritaire en matière de noms de domaine jamais accordé aux gouvernements dans l'histoire de l'Internet », estime le président-directeur général de Tralliance Corporation, Ronald N. Andruff. « De leur côté, les voyageurs auront l'assurance que les sites de la Toile se terminant par **.travel** sont bien officiels et qu'ils sont exactement ce qu'ils cherchent. »

De l'avis du Secrétaire général adjoint de l'OMT, Dawid de Villiers, « bien que le tourisme soit un des grands acteurs de l'Internet, il ne s'y distingue pas clairement. Le domaine de tête **.travel** accroîtra énormément la visibilité des États membres de l'OMT sur la Toile et mettra en lumière tout ce que leurs destinations ont à offrir. »

Un droit dérivé du droit prioritaire des nations permettra aux plus grands centres d'intérêt du monde d'enregistrer officiellement leur nom dans le domaine **.travel** pour qu'il bénéficie également d'une diffusion logique. Ce droit garantit que les internautes cherchant des renseignements, par exemple, sur Paris trouveront à l'adresse www.paris.travel la capitale de la France et non pas une autre destination au nom identique comme Paris au Texas ou des activités économiques autres que le tourisme dans la capitale de la France.

Les pays ont jusqu'au 31 mars 2006 pour protéger leurs droits sur leurs noms géographiques précis.

Pour plus de renseignements :

Rok Klancnik, département Presse et Communication

Tél. : +34 91 567 81 91 – Fax : +34 91 567 82 18

Courriel : comm@world-tourism.org

Ron Andruff, Tralliance Corporation

Tél. : +1 212 481 2820 – Courriel : info@tralliance.info

Rod Caborn, YPB&R Public Relations

Tél. : +1 407 838 1799 – Courriel : rod_caborn@ypbr.com

À propos de Tralliance Corporation

Tralliance Corporation, filiale à 100 % de theglobe.com, est le gestionnaire du domaine de tête **.travel** qui crée des produits et services pour développer le commerce en ligne entre les consommateurs et le secteur touristique.

Conçu dans l'intérêt de la communauté touristique mondiale, le domaine de premier niveau **.travel** a pour buts principaux d'améliorer l'identité sur l'Internet, de développer l'adoption de la technique en ligne et de renforcer les liens entre les professionnels et leurs clients.

www.tralliance.info